

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-37/2025**

Objet : Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil vingt-cinq le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès- BARRE Damien

Excusés : JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, GIROT Dominique, LABLANQUI Jean-Marie, ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à BOISSIEUX Thierry, VEY-FARCE Cathy à MANGIONE Sylvie, GIROT Dominique à ANGE Josianne, LABLANQUI Jean-Marie à LARUE Fabrice, ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité à l'école, ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux, il vous est proposé de créer les trois emplois non permanents définis comme suit :

Filière technique						
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	21H00	12 mois
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial	1	6h10	12 mois
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	17h30	12 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la création des trois postes non permanents tel que proposé,

PORTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférents au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 juin 2025

Le Maire

Fabrice LARUE

~~Le Maire~~

~~Fabrice LARUE~~



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK